COMMUNE DE VERNEUIL-L'ETANG
16 rue Jean Jaurès 77390

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FEVRIER 2017

L'an DEUX MILLE DIX-SEPT le 03 février à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune de VERNEUIL-L'ETANG légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur CIBIER Christian, Maire.

Etaient présents : M. et Mmes Christian CIBIER, Maire, Christophe MARTINET, Joëlle VACHER, Pierre REPERANT, Agnès LAUFERON, Jean-Claude MENTEC, Maire-adjoints, Nathalie ANDRIEU, Jocelyn BRAYET, Ouïza BRAYET, Adrien CARPINTEIRO, Frédéric LOMEL, Lisette MILLET, Pierre PERRET, Michèle SIMONOT, Dany TAVERNIER, Richard BOYER, Véronique GONDOUIN, Daniel PERARD, Georges TOUALY, Pascale VAUDABLE

.Formant la majorité des membres en exercice.

Absent : ***M. Mickaël MICHELET***

Absente excusée : ***Mme Marie-Isabelle TILLARD***

Absente représentée : ***Mme Catherine CRAPET représentée par Mme Nathalie ANDRIEU,***

Secrétaire de séance : ***Mme Michèle SIMONOT***

DATE DE CONVOCATION : 27 janvier 2017
DATE D'AFFICHAGE : 27 janvier 2017
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 23
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 20
NOMBRE DE VOTANTS : 21

-:- :- :- :- :-

La séance s'ouvre à 19 H 30 sous la présidence de Monsieur Christian CIBIER Maire.

-:- :- :- :- :-

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

I	*APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JANVIER 2017*
II	*SIGNATURE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE MULTISPORTS AVEC LA CCBN*
III	*PLAN LOCAL D'URBANISME – REFUS D'ELABORATION DANS LE CADRE DE LA CCBN*
IV	*COMMISSIONS CCBN – NOMINATION DES TITULAIRES ET SUPPLEANTS*
V	*CONTRAT INTERCOMMUNAL DE DEVELOPPEMENT*
VI	*ADHESION SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DES DROITS DU SOL*
VII	*ADHESION PRESTATIONS RH PROPOSEES PAR LES SERVICES POLE CARRIERES DU CDG 77*
VIII	*SUBVENTIONS PROJETS PEDAGOGIQUES ECOLE ELEMENTAIRE JEAN JAURES*
IX	*ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT POUR UN QUART DES BUDGETS 2016*
X	*SDESM CONVENTION FINANCIERE TRAVAUX RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC 2017*
XI	*CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2ème CLASSE*
XII	*QUESTIONS DIVERSES*

Madame Michèle SIMONOT est élue secrétaire de séance.

I APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JANVIER 2017

Le compte-rendu du 05 janvier 2017 ayant été adressé à chacun des membres concernés, Monsieur le Maire demande si des questions subsistent.

Aucune remarque n'étant faite, celui-ci est adopté à l'unanimité.

L'assemblée procède à la signature du procès-verbal de la séance du 05 janvier 2017.

-:- :- :- :- :-

II/ 2017-07 SIGNATURE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE MULTISPORTS AVEC LA CCBN

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le service multisports de la Brie Nangissienne propose des actions sportives, dont notamment des stages sportifs pendant les vacances scolaires (hors période été) et des animations sportives en juillet et août sur l'ensemble des communes membres.

Afin de permettre le bon déroulement de ces actions, la CCBN sollicite les communes membres pour mettre à disposition, à titre gracieux, les salles communales, les gymnases s'il y a lieu, et équipements sportifs extérieurs dans les conditions adaptees.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,
CHARGE le Maire de procéder à la signature de la convention relative à la mise à disposition de locaux pour l'exercice de la compétence multisports de la Brie Nangissienne.

-:- :- :- :- :-

III/ 2017-08 PLAN LOCAL D'URBANISME – REFUS D'ELABORATION DANS LE CADRE DE LA CCBN

VU l'article 136 de la loi n° 2017-366 du 24 mars 2014 – loi ALUR ;

VU les statuts de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne (CCBN).

VU l'arrêté préfectoral 2016/DRCL/BCCL/n°88 en date du 14 novembre 2016 portant extention du périmètre de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne aux Communes d'Aubepierre-Ozouer-le-Repos, Bréau, la Chapelle-Gauthier, Mormant et Verneuil-l'Etang.

CONSIDERANT que la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne (CCBN) exercera de plein droit la compétence « PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale » à compter du 27 mars 2017 sauf si au moins 25 % des communes membres représentant au moins 20 % de la population s'y opposent,

CONSIDERANT que le PLU de Verneuil-l'Etant est en cours d'élaboration et que le Conseil Municipal, par délibération en date du 08 mars 2016, a tiré le bilan de la concertation et a arrêté le projet de PLU,

CONSIDERANT la volonté du Conseil Municipal de Verneuil-l'Etang de conserver la compétence Plan Local d'urbanisme,

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,
S'OPPOSE au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU) à la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne (CCBN).

-:- :- :- :- :-

IV/ 2017-09 COMMISSIONS CCBN – NOMINATION DES TITULAIRES ET SUPPLEANTS

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que dans le cadre du rapprochement avec la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne il est demandé à la commune de désigner 2 titulaires et 2 suppléants pour les commissions de la CCBN, inscrites dans le tableau ci-dessous :

COMMISSIONS	NOMINATIONS	
Développement Economique	TITULAIRE	Christian CIBIER
	TITULAIRE	Agnès LAUFERON
	SUPPLEANT	Christophe MARTINET
	SUPPLEANT	Ouïza BRAYET
Finances et Ressources Humaines	TITULAIRE	Christophe MARTINET
	TITULAIRE	Georges TOUALY
	SUPPLEANT	Christian CIBIER
	SUPPLEANT	Joëlle VACHER
Santé et Sport	TITULAIRE	Jean-Claude MENTEC
	TITULAIRE	Richard BOYER
	SUPPLEANT	Pascale VAUDABLE
	SUPPLEANT	Frédéric LOMEL
Culture - Animation - Tourisme	TITULAIRE	Joëlle VACHER
	TITULAIRE	Catherine CRAPET
	SUPPLEANT	Ouïza BRAYET
	SUPPLEANT	Agnès LAUFERON
Petite enfance et Enfance	TITULAIRE	Joëlle VACHER
	TITULAIRE	Marie-Isabelle TILLARD
	SUPPLEANT	Agnès LAUFERON
	SUPPLEANT	Catherine CRAPET
Cadre de vie et Environnement	TITULAIRE	Christophe MARTINET
	TITULAIRE	Pierre REPERANT
	SUPPLEANT	Jean-Claude MENTEC
	SUPPLEANT	Adrien CARPINTEIRO
Aménagement de l'Espace	TITULAIRE	Christian CIBIER
	TITULAIRE	Daniel PERARD
	SUPPLEANT	Michèle SIMONOT
	SUPPLEANT	Dany TAVERNIER
Communication	TITULAIRE	Pierre PERRET
	TITULAIRE	Jocelyn BRAYET
	SUPPLEANT	Véronique GONDOUIN
	SUPPLEANT	Lisette MILLET
Travaux et Accessibilité	TITULAIRE	Christian CIBIER
	TITULAIRE	Pierre REPERANT
	SUPPLEANT	Pierre PERRET
	SUPPLEANT	Daniel PERARD
Commission locale d'évaluation des charges	TITULAIRE	Christophe MARTINET
	SUPPLEANT	Christian CIBIER

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,
DESIGNE les membres des commissions de la CCBN comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

-:- :- :- :- :-

V/ 2017-10 CONTRAT INTERCOMMUNAL DE DEVELOPPEMENT

Par délibération 2016/29-22 en date du 14 avril 2016, la communauté de communes de la Brie Nangissienne a décidé de se porter candidate auprès du Département pour l'élaboration d'un Contrat Intercommunal de Développement (CID), qui bénéficie d'une enveloppe totale de 1 385 721 €.

La commune de Verneuil l'Etang a élaboré son programme d'actions en concertation avec la communauté de communes de la Brie Nangissienne.

Le programme d'actions de la commune de Verneuil l'Etang se compose de 4 actions (proposées soit sous forme de tableau, soit détaillées ci-dessous - Le montant de la subvention demandée pour l'action doit apparaître)

La commune de Verneuil l'Etang est maître d'ouvrage de l'ensemble de ces actions, et à ce titre, sera signataire du contrat cadre comme l'ensemble des maîtres d'ouvrage des actions inscrites dans le programme d'action du CID.

Chaque action fera l'objet d'une convention de réalisation signée entre le maître d'ouvrage et le Département.

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,
VALIDE le programme d'actions **proposé par la commune** joint à la présente délibération.
VALIDE le principe de signature du contrat cadre et d'une convention de réalisation pour les actions dont la commune est maître d'ouvrage.
AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les pièces s'y rapportant.

Contrat Intercommunal de Développement (CID) de la CC de la Brie Nangissienne
Programme d'actions de la commune de Verneuil l'Etang

Intitulé du projet	Calendrier prévisionnel	Coût estimé HT	Subvention demandée	%	Autres financements
Programme de la commune du Verneuil l'Etang					
Câblage fibre optique Inter écoles	2017	125 000,00	37 500.00	30%	
Construction de Trottoirs-Quartier de l'Orée du Parc	2018	185 000,00	55 500,00	30%	
Pôle Gare – création d'une piste cyclable	2018	94 000.00	28 200.00	30 %	
Construction d'un Bâtiment Multi-Accueil	2019	300 000,00	90.000,00	30%	
TOTAL X		**704 0000,00 €**	**211 200,00 €**		**492 800,00 €**

-:- :- :- :- :-

VI/ 2017-11 ADHESION SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DES DROIT DU SOL

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 5211-4-2,

Vu l'arrêté 2015/DRCL/BCCCL/90 du 15 octobre 2015 portant modification des statuts de la communauté de communes de la Brie Nangissienne,

Vu la délibération n°2015/26-03 de la communauté de communes de la Brie Nangissienne, portant création d'un service commun d'instruction des autorisations du droit des sols (A.D.S), suite au retrait de la Direction Départementales des Territoires en matière d'instruction des actes liés à l'application du droit des sols,

Considérant que ce service instruit les ADS (permis de construire, de démolir, d'aménager, etc.) pour le compte des communes adhérentes,

Considérant l'adhésion de la commune à ce service commun ADS ne modifie en rien les compétences et obligations du Maire en matière d'urbanisme, et notamment la délivrance des actes qui reste de son seul ressort,

Considérant l'intérêt pour la commune d'adhérer à ce service,

Après en avoir délibéré,

ARTICLE UN :

DECIDE d'adhérer au service commun mutualisé d'instruction des autorisations de droit des sols mis en place par la communauté de communes de la Brie Nangissienne.

ARTICLE DEUX :
AUTORISE le Maire à signer la convention, qui précise notamment les modalités de fonctionnement, de financement du service commun ADS, et les rôles et obligations respectives de la Communauté de communes de la Brie Nangissienne et de la commune.

-:- :- :- :- :-

VII/ 2017-12 ADHESION PRESTATIONS RH PROPOSEES PAR LES SERVICES POLE CARRIERES DU CDG 77

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment les articles 22, 24 et 25 ;

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de Seine et Marne du 17 septembre 2015 approuvant les tarifs des prestations facultatives du pôle carrière;

Considérant que les prestations ci-dessus désignées proposées par le Centre de gestion correspondent aux besoins de la commune ;

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,
DECIDE d'adhérer aux prestations ci-dessous et d'inscrire les dépenses correspondantes à l'article 6182 du budget

Choix des prestations	PRESTATIONS R.H.		Tarifs 2016
Prestation « avancement d'échelon » : forfait annuel			
☐	Collectivités de 1 à 20 agents		**30.00 €**
☆	Collectivités de 21 à 49 agents		**50.00 €**
Prestation « avancement de grade » : forfait annuel			
☐	Collectivités de 1 à 20 agents		**30.00 €**
☆	Collectivités de 21 à 49 agents		**60.00 €**
Prestation « assurance chômage » : forfait par dossier instruit			
☆	Etude d'une demande de droits à indemnisation		**130.00 €**
☐	Etude d'un dossier complexe (reprise d'indemnisation, rechargement, droit d'option, etc)		**200.00 €**
☐	Révision d'un dossier déjà instruit		**20.00 €**
☐	Etude réglementaire chômage		**70.00 €**
Prestation « ateliers du statut » : forfait par participant			
☆	Au CDG	Session pédagogique d'une demi-journée	**130.00 €**
		Session pédagogique d'une journée	**260.00 €**
☐	En intra	Session pédagogique d'une demi-journée	**150.00 €**
		Session pédagogique d'une journée	**300.00 €**
Prestation « examen du dossier individuel et accompagnement projets RH »			
☆	Taux horaire d'intervention		**40.00 €**
Prestation accompagnement individualisé			
☆	Taux horaire d'intervention		**35.00 €**
Prestation « ateliers retraite : montage de dossiers et réglementation » forfait par participant			
☐	Au CDG	Session pédagogique d'une demi-journée	**70.00 €**
		Session pédagogique d'une journée	**140.00 €**
☐	En intra	Session pédagogique d'une demi-journée	**90.00 €**
		Session pédagogique d'une journée	**180.00 €**
Prestation « ateliers retraite : utilisation des applications informatiques de la CNRACL» : forfait par participant			
☐	Session pédagogique d'une demi-journée		**80.00 €**
☐	Session pédagogique d'une journée		**160.00 €**
Prestation accompagnement individualisé			
☐	Taux horaire d'intervention		**35.00 €**

-:- :- :- :- :-

VIII/ 2017-13 SUBVENTIONS PROJETS PEDAGOGIQUES ECOLE ELEMENTAIRE JEAN JAURES

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet financier 2016-2017 de l'école élémentaire.

L'ensemble des projets porte sur diverses visites de château, musées, ONF, cinéma, théâtre. Une classe découverte est également prévue dans les Vosges. l'une à Coltines (15), l'autre à Chevillon (89).

La réalisation de ces projets représentant une dépense de 44 705.20 €, la commune est sollicitée pour une aide financière de 20 365.70 €.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,
VOTE le versement d'une subvention de 20 365.70 €. La subvention correspondante sera versée sur le compte Association scolaire Jean Jaurès ouvert au profit de l'école élémentaire. Cette somme correspond à 50 % des frais engagés pour les enfants de Verneuil-l'Etang.

S'ENGAGE à inscrire au budget primitif 2017 cette dépense qui sera versée avant le vote du budget.

-:- :- :- :- :-

IX/ 2017-14 ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT POUR UN QUART DES BUDGETS 2016

L'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

COMMUNE

Montant budgétisé – dépenses d'investissement 2016 : 19 934 802 €
(Opérations réelles sauf reports et hors chapitre 16 « remboursement de la dette »)

ASSAINISSEMENT

Montant budgétisé – dépenses d'investissement 2016 : 3 548 761,28 €
(Opérations réelles sauf reports et hors chapitre 16 « remboursement de la dette »)

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il est demandé au Conseil Municipal, sur proposition de la commission Finances,
D'autoriser Monsieur le Maire à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :

		MONTANTS	
Chapitres	**Libellés**	**Commune M14**	**Assainissement M49**
20	Immobilisations Incorporelles	50 000,00	80 000,00
21	Immobilisations corporelles	333 700,50	200 000,00
23	Immobilisations en cours	100 000,00	607 190,32
TOTAL		**483 700,50**	**887 190,32**

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,
ADOPTE la présente délibération.

-:- :- :- :- :-

X/ 2017-15 SDESM CONVENTION FINANCIERE TRAVAUX RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC 2017

Vu l'article 2.II de la loi n° 85-704 du 12 Juillet 1985 modifiée relative à la maitrise d'œuvre publique.

Considérant que le commune de Verneuil l'Etang est adhérente au syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM)

Considérant l'**A**vant **P**rojet **S**ommaire réalisé par le SDESM

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,
APPROUVE le programme de travaux et les modalités financières
DELEGUE la Maitrise d'Ouvrage au SDESM concernant les travaux sur le réseau d'éclairage public :

- Lotissement de l'Orée du Parc
- Rue Pasteur
- Rue Emile Zola

DEMANDE au SDESM de lancer les études et les travaux concernant le remplacement de 11 luminaires type « Boule Opale » dans le *lotissement de l'Orée du Parc ;* et de 6 dans la *Rue Emile Zola* ; ainsi que l'extension du réseau souterrain avec création d'un point lumineux *Rue Pasteur.*
Le montant des travaux est estimé à 27 979,20 € T.T.C. d'après l'APS.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux

AUTORISE le Maire à signer la convention financière et toutes pièces s'y référant relatifs à la réalisation des travaux

AUTORISE le SDESM à récupérer les certificats d'économie d'énergie auprès son obligé ou à présenter les dossiers de demande de subvention auprès de l'ADEME.

-:- :- :- :- :-

XI/ 2017-16 CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps non complet, 31 h 09, chargé de la gestion de la bibliothèque notamment, à compter du 15 février 2017.

Monsieur le Maire précise que la publication de vacance d'emploi sera effectuée auprès du Centre de Gestion.

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,
DECIDE la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps non complet, 31 h 09, à compter du 15 février 2017,
CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer les mesures de publicité correspondantes,
S'ENGAGE à inscrire au budget municipal la dépense correspondante

-:- :- :- :- :-

XII QUESTIONS DIVERSES

- **Intervention forces de l'ordre**

M. PERARD se plaint de l'attitude des forces de l'ordre à son encontre lors de leur intervention en date du mercredi 1er février au soir. M. le Maire lui précise à ce titre que le commandant de gendarmerie souhaite justement le rencontrer. Il invite M. PERARD à contacter les services de la brigade de Chaumes.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 H 02.

Fait et délibéré les jours, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
En mairie le 06 février 2017
Le Maire
Christian CIBIER

MAIRIE DE VERNEUIL L'ETANG (Seine-et-Marne)